



Détachement FPE vers FPH

Par **Fiatlux**, le **31/01/2024** à **18:40**

Bonjour,

Enseignante dans un établissement scolaire public REP du 94 relevant de la FPE (ministère de l'éducation nationale) depuis près de 20 ans, j'ai fait une demande de détachement en septembre 2023 pour janvier 2024 pour travailler comme assistante de service social à l'APHP (relevant de la FPH, ministère de la Santé). J'ai joint la promesse d'embauche de la DRH de l'hôpital qui m'embauche et ai reçu en décembre 2023 un refus de la Rectrice ainsi formulé :

"Après étude attentive de votre demande et compte tenu des besoins d'enseignement dans l'académie, je ne suis pas en mesure d'accorder une suite favorable à votre demande".

Suite à ce refus, j'ai fait une demande de recours restée sans réponse à ce jour.

Les syndicats avec lesquels j'ai pris contact m'ont expliqué qu'une saisie du TA n'était pas possible, dans la mesure où une demande de détachement n'est pas de droit.

Ma question : Ce refus est-il légal ? A part refaire une demande pour septembre 2024, quels recours me conseillerez-vous ?

En vous remerciant pour vos avis,

Fiatlux